

— Je ne puis accepter, mon père.

— Ce n'est pas assez ? Eh bien ! cinq cents francs !

— Non, mon père, je ne veux pas vendre ce calice : je vous le donne.

— Mais, ne disiez-vous pas tout à l'heure, mon cher curé, que votre Asile de Bon-Secours... ?

— Oui, mon père : et c'est pour cela que je viens vous offrir ce vase précieux. Peut-être un jour lui trouverez-vous sa place dans quelque pauvre église. *Date et dabitur vobis*, dit l'Ecriture. Veuillez accepter ce calice, mon père ; il m'a été donné par ma mère le jour de mon ordination.

Le Père Icard, les yeux au ciel, resta un instant silencieux : puis, se tournant vers son visiteur :

— Venez, mon fils, dit-il d'une voix émue, venez recevoir ma bénédiction.

Quand l'abbé Carton rentra chez lui, il y trouva une lettre arrivée peu de temps après son départ. Il déchira l'enveloppe.

La lettre était très courte :

“ Monsieur le curé,

“ Au chevet de mon fils unique condamné par le médecin, j'avais fait un vœu.

“ Aujourd'hui mon enfant est hors de danger.

“ Je vous prie de vouloir bien accepter cet argent et de l'employer comme bon vous semblera.

“ Un ancien athée.”

Deux billets de mille francs étaient joints à cette lettre.

L'abbé Carton s'agenouilla et rendit grâces à Dieu.

LA SOCIÉTÉ DE ST VINCENT DE PAUL A QUÉBEC

Le Conseil Supérieur de Québec a l'honneur de faire rapport que durant l'année qui vient de s'écouler, deux conférences ont été agréées, celle de St-Henri, de St-Malo, en la cité de Québec, et celle de St-Pierre-aux-Liens, à Trenton, dans la province d'Ontario, ce qui porte à 113 le nombre de conférences sous la juridiction du Conseil Supérieur. Les rapports de ces deux conférences nouvelles sont très satisfaisants.